



**Label
Haie**

Ressources
durables de nos
territoires



Un label pour préserver les haies

DOSSIER DE PRESSE

4 octobre 2019





Edito

Un label pour préserver les haies

La disparition annuelle de 11.500 km de haies en France est une cause directe de l'effondrement de la biodiversité et de l'amplification des catastrophes climatiques visibles sur nos territoires. Conscients de l'importance de sauver leur bocage, des agriculteurs ont créé un label pour encadrer les bonnes pratiques de gestion des haies et leur valorisation par des filières durables et locales. Son lancement officiel a eu lieu le 4 octobre 2019, au Ministère de la transition écologique et solidaire.

Le 6 mai 2019, le groupe d'experts des Nations Unies sur la biodiversité (IPBES) a dévoilé les conclusions de son rapport sur l'état de la planète : 50 % de la biodiversité a disparu en 40 ans. **Cette extinction massive des espèces concerne principalement l'espace agricole**, où 33% des oiseaux de nos campagnes ont disparu depuis les 1990 (source Muséum national d'histoire naturelle). Cet été, la France a connu une canicule intense et des phénomènes liés à la sécheresse impactant particulièrement les nappes phréatiques et les cours d'eau, presque à sec dans une majorité des départements. La crise écologique et climatique planétaire annoncée nous touche de près et n'a pas son précédent.

L'arbre et la haie se retrouvent propulsés au cœur de ces problématiques comme une solution indéniable. Cette trame bocagère couvrant historiquement une grande partie des paysages agricoles a la capacité de réguler le climat, de stocker du carbone, de constituer un réservoir de biodiversité, de maintenir la quantité et la qualité des masses d'eau, ... Ces services environnementaux sont incontournables pour notre agriculture et pour tous les habitants des territoires.

Pourtant la dynamique ne va pas dans le bon sens. **Chaque année, les haies régressent de 11.500 km alors même que nous devrions, pour atteindre les engagements de la France pris lors l'accord de Paris à la COP21, avoir doublé le linéaire existant d'ici 2050.**

Pour endiguer l'érosion bocagère et sauver les haies en France, des agriculteurs et leurs structures de valorisation du bois, appuyés par le réseau d'experts de la haie Afac-Agroforesteries, ont initié, avec le soutien financier¹ de trois Régions et cinq Groupes d'Action locale (GAL), une certification pour préserver les haies. Elle labellisera, dès l'automne 2019 les bonnes pratiques de gestion des haies par les agriculteurs et garantira la maîtrise d'une filière de production de bois éthique, durable et locale. Bien plus qu'un outil de développement économique des territoires, ce label est un moyen de protéger et de gérer un bien commun précieux et d'intérêt général.

1. Les Régions Normandie, Pays de la Loire et Bretagne ainsi que du GAL Pays du Trégor, du GAL Haute Mayenne, du GAL Sud Mayenne, du GAL du Pays du Bocage et du GAL du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche apportant des crédits européens territoriaux inter-LEADER, ont apporté un appui soutien pour un budget global de 160 000 €. L'afac-Agroforesteries a bénéficié de la contribution financière du compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans le cadre de l'action 4.3 du Plan de développement de l'agroforesterie pour laquelle elle a été désignée pilote.



Sommaire

Contexte et enjeux autour des haies

Les haies françaises se meurent, et le climat avec elles 6

1. La haie, un atout climatique, écologique et agricole 6	6
La haie et le bocage, un paysage hérité 6	6
La haie, au service des enjeux écologiques globaux 6	6
La haie, en voie de disparition 8	8
2. La gestion par les agriculteurs, au cœur de la préservation des haies 9	9
La gestion régénère la haie 9	9
Les agriculteurs, premiers gestionnaires de haies en France 11	11

Contenu technique

Présentation du Label Haie 12

1. Un label sur la haie, pourquoi ? 12	12
Modifier fondamentalement les pratiques de gestion 12	12
Ancrer durablement les filières haie-bois 12	12
2. Sur quoi porte-t-il ? Que garantit-il ? 13	13
Un dispositif de certification adapté aux enjeux de la haie 13	13
Retour sur la construction du cahier des charges « Gestion » 14	14
3. A qui s'adresse-t-il ? 16	16
Les gestionnaires des haies 16	16
Les distributeurs de bois bocager 16	16
Les acheteurs de bois bocager 16	16
Les citoyens – consommateurs 16	16

Témoignages

Ils s'engagent dans le Label Haie 18

1. Ils ont été à l'origine du label, pourquoi ? 19	19
Pour l'agriculteur, une revalorisation du métier 19	19
Pour la collectivité, un choix d'approvisionnement 21	21
Pour les revendeurs, une distinction dans le marché du bois 22	22
2. Ils soutiennent le lancement du label, pourquoi ? 24	24
Pour les élus régionaux, un outil concret pour l'application des politiques publiques territoriales 24	24
Pour l'AFB, un levier d'action pour augmenter la biodiversité agricole 26	26
Pour l'ADEME, un encadrement de la mobilisation de la biomasse bocagère 27	27
Pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, un accompagnement à l'amélioration des pratiques agricoles 28	28
Pour Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État, Ministère de la transition écologique et solidaire 29	29

Perspective de déploiement

Lancement du Label Haie 30

Un label national, pour des applications territoriales 30	30
Objectifs chiffrés pour 2024 30	30
Les partenaires financiers 30	30



Les haies françaises se meurent, et le climat avec elles

1. La haie, un atout climatique, écologique et agricole

La haie et le bocage, un paysage hérité

Hérités d'une longue histoire de l'agriculture française, les haies et le bocage, plantés au 19^{ème} siècle, sont le résultat d'une relation étroite entre l'arbre et le paysan. L'arbre champêtre fournissait du bois pour se chauffer (en l'absence de pétrole, de gaz et d'électricité), permettait d'enclaver les animaux et de protéger les cultures des intempéries. Ayant survécu au remembrement², ces haies constituent encore un capital arboré important de près de 750 000 km. Elles structurent nos paysages ruraux actuels sous des formes très diversifiées participant à l'identité et à l'attractivité des territoires.

La haie a-t-elle encore un rôle pour l'agriculture et plus largement les territoires ? Quelle contribution peut-on attendre de cette infrastructure agroécologique dans un contexte de bouleversement climatique et écologique ?



La haie, au service des enjeux écologiques globaux

Face au constat alarmant du GIEC et de l'IPBES, la France s'est engagée, à travers l'accord de Paris lors de la COP21, à tenir une feuille de route gouvernementale à laquelle l'agriculture devra fortement contribuer sur de nombreux plans. A horizon 2050, l'adaptation des systèmes agricoles n'est pas une option mais une nécessité. La haie et le bocage, en tant qu'éléments bio-régulateurs de ces systèmes agricoles sont amenés à jouer un rôle déterminant dans la réussite de leur transition. En effet, les fonctions de la haie sont nombreuses et ne sont plus à démontrer. Elle est **une** solution pour les **multiples** efforts qu'il faut fournir.

1. « Sur les 2 millions de kilomètres vraisemblablement présents en France à l'apogée du bocage, près de 65% (1,3 millions de kilomètres) ont pu être détruits. Aujourd'hui, il reste près de 750 000 km de haies et 350 000 ha d'arbres épars dans la campagne française ». Source Arbres des champs – Philippe Poirier et Didier Bazile – Solagro, 1995 et Source La lettre du Bocage - n°1 - mai 1999 - Solagro

Photo : Paysage de bocage ©Afor-Agroforesteries

	Loi	Feuille de route gouvernementale	Services écosystémiques rendus par la haie
Biomasse	Loi de Transition Énergétique et de la Croissance Verte (LTECV)	Réduire les émissions de GES de 75 % d'ici 2050 par rapport à 1990, dont - 50 % pour l'agriculture (qui représente aujourd'hui ¼ des émissions) et augmenter la part des énergies renouvelables (32 % en 2030)	La haie fournit de la biomasse renouvelable de substitution aux énergies fossiles émettrices de CO2 (en moyenne 100 m de haies produit annuellement 1-2 tonnes de bois)
Carbone	Loi de Transition Énergétique et de la Croissance Verte (LTECV)	Atteindre la neutralité carbone en 2050	La haie stocke du carbone dans le sol, à proximité, dans ses racines, dans sa partie aérienne (1 km de haie adulte en bon état stocke en moyenne 140 tonnes de CO2)
Agroécologie	Loi d'orientation agricole, loi egalim	Réduire de 50% l'usage des pesticides en 2025 par rapport à 2008	La haie favorise la lutte biologique grâce aux auxiliaires de cultures qu'elle héberge et maintient la fertilité du sol en limitant l'érosion de sa matière organique en freinant le ruissèlement de l'eau, palliant à l'usage d'insecticides (une perte de 5 cm de sol entraîne une baisse de rendement de 15%)
Biodiversité	Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages	Plus de perte de biodiversité d'ici 2020 et restauration des services écologiques	La haie constitue un réservoir de biodiversité dans l'espace agricole (un maillage de haies dense et fonctionnel peut héberger jusqu'à 80 types d'oiseaux, 35 espèces de mammifères, 100 espèces d'insectes, 600 espèces végétales, 60 espèces d'araignées, 14 espèces de reptiles et de batraciens)
Eau	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)	Atteindre un bon état écologique des masses d'eau d'ici à 2027	La haie participe à l'absorption d'azote, à la dégradation des pesticides dans les eaux superficielles et souterraines grâce à ses racines qui jouent le rôle de filtre (la haie peut réduire de 50% et jusqu'à 90% la présence de ces substances dans le sol)
Paysage	Loi paysage	Protéger et mettre en valeur les paysages qu'ils soient naturels, urbains ou ruraux	Les haies forment une trame arborée participant à l'attractivité des paysages ruraux (les haies constituent un élément de paysage français majeur qui couvre près de 2,6% des terres agricoles)

La haie, en voie de disparition

Les haies sont précieuses. Elles structurent depuis longtemps nos paysages et rendent des services écosystémiques à l'agriculteur et plus largement à la société. Ces services sont fortement attendus dans un contexte d'incertitude face aux changements climatiques. Pourtant, en y regardant de plus près, le constat sur l'état de ces haies est alarmant. Elles connaissent un déclin continu qui s'élève à 11 500 km chaque année. Le défaut, et plus encore les mauvaises pratiques d'entretien (entretien mécanique dégradant et usage de produits phytosanitaires) ainsi que l'arasement des haies participent à la dégradation du bocage, affectant sa densité et son état écologique sur une grande majorité des territoires.

De quoi les haies meurent-elles ?

De vieillissement

Ce patrimoine végétal est sénéscent car il n'est pas renouvelé par les agriculteurs qui abandonnent la gestion de leurs haies par manque de main d'œuvre mais aussi parce que la haie est vue comme une charge non-rémunératrice.

De pratiques d'entretien dégradantes

Pour gagner du temps et limiter la place de la haie sur les champs, les agriculteurs sont passés de la gestion manuelle sylvicole à la gestion mécanique dégradante. Excessive et non sélective (lamier, épareuse, broyeur, ...), elle change la physiologie des haies : tondues au carré (devenue une norme dans certains territoires) ou réduite à un mur végétal d'un mètre d'épaisseur. Cette gestion inadaptée affaiblit la structure de la haie et à terme entraîne sa disparition.

D'arasement

Certains agriculteurs perçoivent la haie comme une contrainte administrative ne participant pas au système agricole. Par absence de valorisation et méconnaissance des services qu'elle peut rendre, ils la suppriment.

De surexploitation

Le développement intense de filières-bois lié à l'implantation de chaufferies biomasse a entraîné une pression sur le bocage, ressource complémentaire dans certains territoires présentant une faible ressource forestière.

Le constat aujourd'hui est sans équivoque. Les haies subissent tant :

Une érosion quantitative : Les 3 000 km de haies plantées par an ne compensent pas les 11 500 km de disparition annuelle. La perte nette est ainsi estimée à 8 500 km de haies par an.

Une érosion qualitative : Aujourd'hui, la majorité des écosystèmes bocagers sont en mauvais état écologique à cause de pratiques de gestion inadaptées. Ils sont en incapacité de fournir pleinement les services écosystémiques pourtant fortement attendus.

Comment stopper cette dynamique d'érosion et restaurer ces trames vertes bocagères ?



Haie détériorée par le passage du lamier
©Afac-Agroforesteries

2. La gestion des haies par les agriculteurs, au cœur de la préservation des haies

La gestion régénère la haie

Retrouver et maximiser les services écosystémiques de la haie nécessite une amélioration de leur état écologique.

Quelles sont les caractéristiques d'une haie en bon état écologique ?

Une haie en bonne santé doit présenter :

- ✓ un étalement des âges des arbres avec des jeunes brins d'avenir
- ✓ des arbres et arbustes en abondance
- ✓ une large épaisseur de haie et une hauteur de canopée
- ✓ une continuité dans les étages de végétation
- ✓ un système racinaire régulièrement renouvelé
- ✓ une connectivité à d'autres infrastructures écologiques

Ces différentes caractéristiques de bon état de la haie peuvent être atteintes par une gestion sylvicole de la haie adaptée et régénératrice. Différentes techniques de coupe, comme la technique du recépage (cf schéma page suivante), et itinéraires de gestion des haies de futaies et/ou de taillis, permettent la reprise vigoureuse des arbres tout en respectent leur fonctionnement physiologique propre.

Les pratiques de gestion, si elles sont au cœur de la problématique d'érosion des haies, sont en même temps la solution pour inverser la tendance et améliorer durablement l'état des haies afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle agroécologique.



Haie en bon état écologique
©Afac-Agroforesteries

> Le recépage, une technique de coupe pour assurer la régénération de la cépée d'arbre ou d'arbuste.

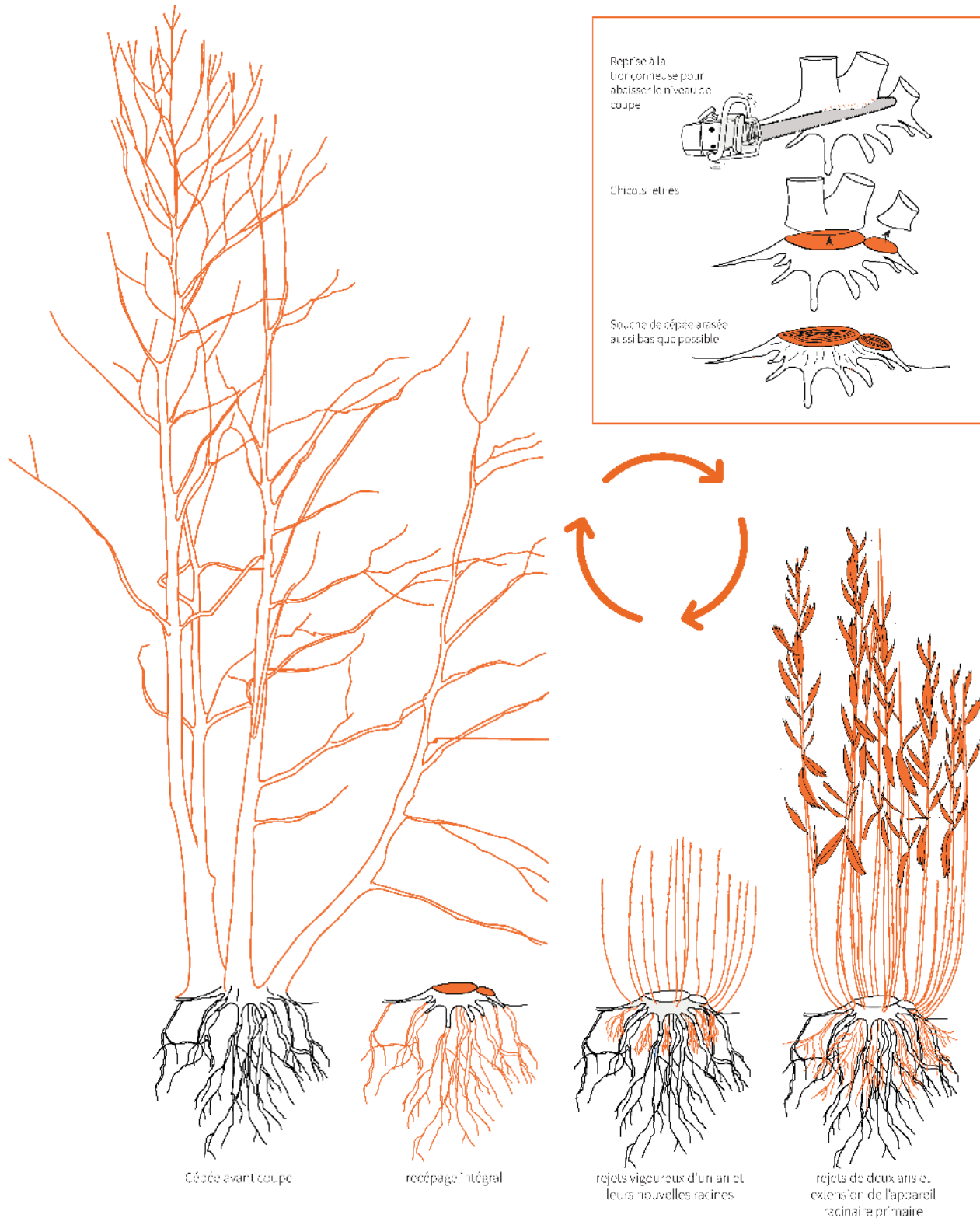
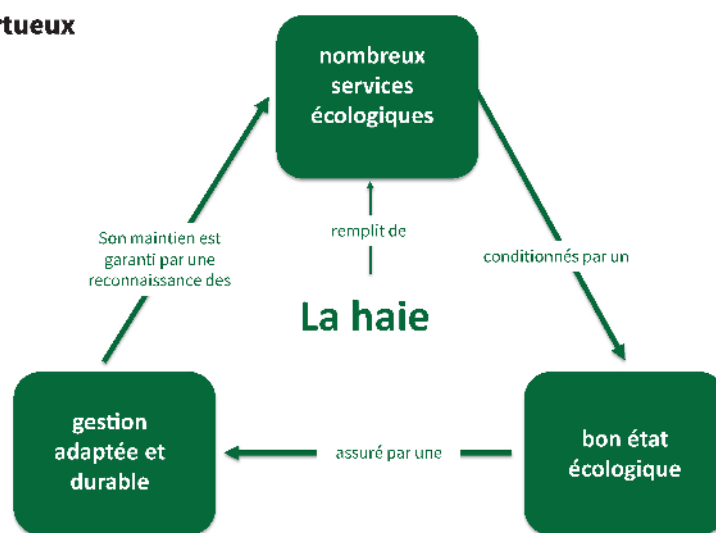


Schéma technique sur le recépage de cépées d'arbres et d'arbustes assurant le renouvellement des racines et régénérant l'individu, extrait du Guide de préconisations de gestion des haies élaboré par l'Ifac Agroforesteries (Disponible : <https://afac.agroforesteries.fr/gestion-durable-des-haies-guide-de-preconisations/>).

> Le triangle vertueux de la haie.



La gestion durable, la clé pour assurer un bon état écologique de la haie lui permettant de fournir des services écosystémiques. ©Afac-Agroforesteries

Les agriculteurs, premiers gestionnaires de haies en France

Les agriculteurs représentent 80% des gestionnaires des haies en France. Et cette pratique agricole n'est pas marginale. Elle concerne la moitié des exploitations agricoles françaises. Il y a donc un véritable levier d'action national pour rétablir une infrastructure agroécologique fonctionnelle et résiliente.

Malgré la mécanisation des outils de gestion des haies, la méconnaissance de cet écosystème végétal complexe et l'absence de reconnaissance de cette pratique, les agriculteurs peuvent faire le choix d'un nouveau mode de gestion vertueux.

Ainsi, la réappropriation des bonnes modalités de gestion des haies par les agriculteurs et de leur valorisation économique, sociétale et culturelle, tiennent une place centrale dans les enjeux liés aux haies.



*Les agriculteurs, premiers gestionnaires des haies
©Afac-Agroforesteries*



Présentation du Label Haie

1. Un label sur la haie, pourquoi ?

Le Label Haie a pour ambition de préserver les haies en renversant la dynamique d'érosion bocagère en France, tout en appuyant le développement de filières haies-bois bocager durables.

Modifier fondamentalement les pratiques de gestion

Le label définit pour la première fois, avec précision, les principes de gestion durable des haies. Traduits en indicateurs de certification, ils guident l'apprentissage et l'acquisition des bons gestes techniques et des pratiques respectueuses de l'environnement.

En certifiant ces pratiques vertueuses, le label offre à l'agriculteur l'opportunité de faire valoir les services écosystémiques qu'il rend à la société.

Ancrer durablement les filières haie-bois

Le label encadre pour la première fois la mobilisation du bois hors-forêt. Il exige une origine tracée et locale du bois et garantit une ressource durable sans surexploitation.

En certifiant les filières haies-bois, alimentées par les agriculteurs gestionnaires de haies, le label participe à donner une valeur économique au bois issu des haies.



Ces systèmes de valorisation des haies et des pratiques associées participent fortement à la protection des haies. Le label répond ainsi au double objectif de produire du bois énergie et du bois d'œuvre avec les garanties d'une ressource renouvelée et d'un maintien des paysages bocagers durables et fonctionnels. Du premier au dernier maillon de la chaîne, il se propose de guider l'évolution des pratiques de production, de distribution et de consommation.

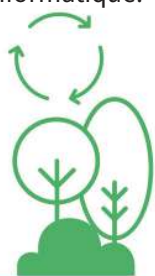
*La bonne gestion manuelle et sélective de la haie
©Miac Agroforesteries*

2. Sur quoi porte-t-il ? Que garantit-il ?

Un dispositif de certification adapté aux enjeux de la haie

Le Label Haie encadre, d'une part, les pratiques de gestion des haies et d'autre part, les filières de distribution du bois bocager. Ainsi, l'exigence du label porte tant sur la qualité de gestion des haies que sur l'ancrage local et durable des filières. En revanche, elle ne porte pas sur la qualité du bois. La robustesse du label repose sur deux cahiers des charges distincts (« Gestion » et « Distribution »), un système de certification dans lequel opère un organisme certificateur indépendant et un outil de traçabilité informatique.

1



Certifier une gestion durable par des haies :

- ✓ renouvelées par cycles de gestion adaptés
- ✓ en **bon état** écologique
- ✓ ne subissant **pas de pratiques dégradantes**
- ✓ **non-surexploitées**



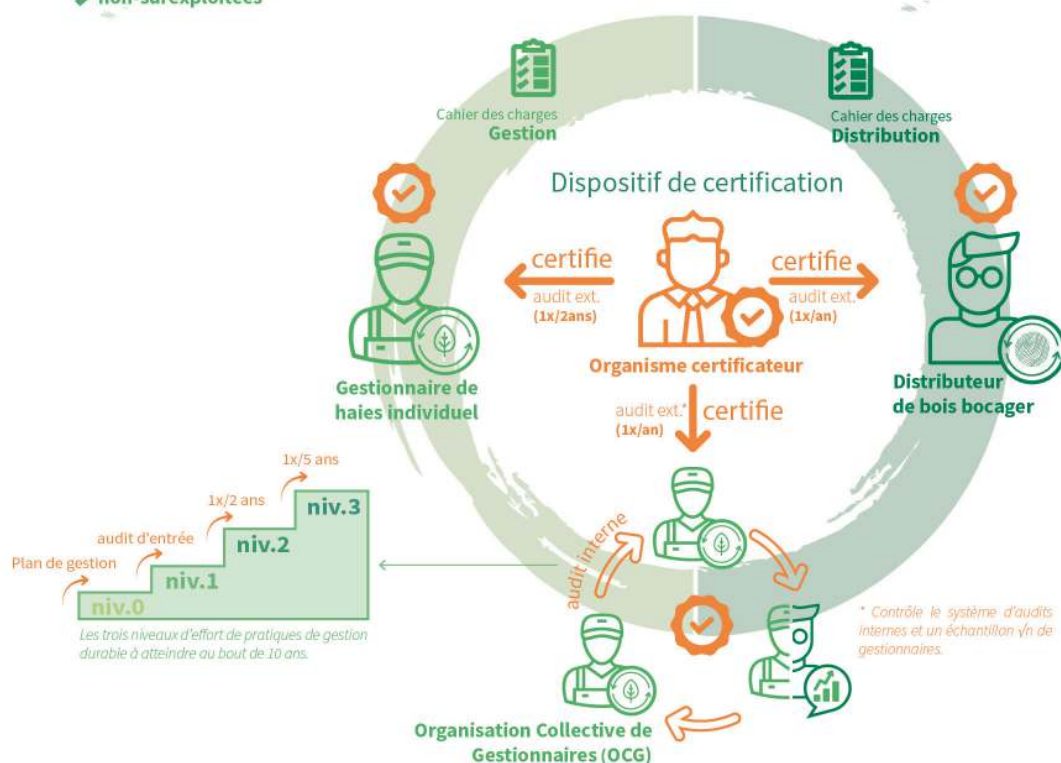
Ressources durables de nos territoires

2



Certifier une filière durable par un approvisionnement de la ressource :

- ✓ **durable** avec 100% de bois issu de haies gérées durablement
- ✓ **local** et avec un bilan carbone positif (1m^3 transporté = 1km parcouru)
- ✓ **équitable** avec une juste rémunération du producteur



4



Accompagner et contrôler par un système de labellisation :

- ✓ assurant le **respect des cahiers des charges**
- ✓ **progressif et participatif** pour guider l'amélioration des pratiques
- ✓ garanti par un **organisme certificateur** indépendant

3



Garantir traçabilité et transparence par un outil informatique affichant :

- ✓ la **provenance de la matière** (localisation des haies gérées)
- ✓ le **volume de bois commercialisé** (droit de vente)
- ✓ la **chaîne de contrôle et les cahiers des charges**

Retour sur la construction du cahier des charges « Gestion »

« Ce sont les agriculteurs-producteurs qui ont créé ce label et ont écrit le cahier des charges « Gestion » associé. Grâce aux nombreuses discussions entre pratiques complètement différentes et territoires variés, nous avons réussi à construire des indicateurs de bonne gestion des haies simples, objectifs et facilement vérifiables sur le terrain, cohérents et dans lesquels tout le monde peut se retrouver. »

*Quentin Gougeon, agriculteur en Mayenne,
investi dès le début dans le projet de création du Label Haie*

La méthode de notation des indicateurs du cahier des charges « Gestion », par paliers de progression, fixe des caps d'amélioration successifs à l'agriculteur, lui donnant le temps de dépasser des blocages relevant davantage de difficultés culturelles que techniques.

Dans cette même logique, la certification de groupe basée sur des audits internes entre pairs et avec un animateur-technicien de la haie, facilitera la formation et stimulera la volonté d'atteindre un haut niveau de pratique.



*Guider l'agriculteur dans les bons gestes de gestion
©Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes*



Chantier de déchetage
©SCIC Bois bocage Energie



Le bois plaquette issu des haies
©Afac-Agroforesteries



Un cahier des charges «gestion» construit sur le terrain
avec les agriculteurs
©Afac-Agroforesteries

3. À qui s'adresse-t-il ?

Le Label Haie s'adresse à une multiplicité d'acteurs, qu'ils en soient les bénéficiaires directs (gestionnaires des haies et distributeurs de bois bocager) ou indirects (acheteurs et société civile). Pour ces bénéficiaires, il peut être un outil et une réponse adaptée au développement écologique et économique de l'espace rural.



Les gestionnaires des haies

Ce sont principalement des agriculteurs qui gèrent des haies sur leur exploitation agricole. Les groupes d'agriculteurs réunis autour de filières de production (bois énergie, produits alimentaires, produits agricoles, ...) peuvent s'organiser en OCG (Organisation Collective de Gestionnaires) pour bénéficier d'une certification de groupe abaissant le coût de certification par rapport à une certification individuelle.

Pour les gestionnaires, le label répond à trois besoins :

1. Être accompagné dans l'évolution des pratiques de gestion des haies en s'enrichissant de nouvelles connaissances en sylviculture et en fixant des caps d'amélioration
2. S'assurer un complément de revenus en inscrivant la haie comme un nouvel atelier de production agricole
3. Bénéficier d'une reconnaissance des services rendus à la société par la gestion vertueuse des haies



Les distributeurs de bois bocager

Ce sont des entreprises qui achètent le bois aux gestionnaires (agriculteurs producteurs de bois majoritairement), le stockent et le vendent sous forme de bois plaquette pour alimenter les chaufferies individuelles ou collectives, de bois bûches ou de bois d'œuvre. Dans certains cas organisés en filières d'approvisionnement territoriales, le distributeur et les gestionnaires peuvent constituer une OCG pour bénéficier d'une certification de groupe.

Pour les distributeurs, le label répond à trois besoins :

1. Inciter au regroupement de l'offre en bois bocager à travers l'organisation de producteurs
2. Consolider les débouchés en sécurisant les marchés pour une meilleure structuration des filières haie-bois
3. Assurer une compétitivité entre les différentes filières de vente de bois avec une réelle exigence de qualité



Les acheteurs de bois bocager

Ce sont principalement des collectivités qui ont fait le choix d'installer des chaudières à bois pour traduire leur engagement en faveur d'une alternative aux énergies fossiles et minières et d'une valorisation de leur paysage bocager.

Pour les acheteurs, le label répond à trois besoins :

1. S'assurer d'utiliser une ressource renouvelable (non surexploitée et pérenne)
2. Redéfinir une cohérence d'échelle d'approvisionnement pour une adéquation entre la consommation et les potentiels du territoire
3. Développer l'économie territoriale et équitable en engageant une pluralité d'acteurs



Les citoyens - consommateurs

Ce sont les habitants d'un territoire bénéficiant d'un chauffage au bois bocager collectif ou appréciant la beauté d'une campagne arborée ou encore soucieux d'une mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

Pour la société civile, le label répond à trois besoins :

1. Apporter des garanties et de la transparence à l'ensemble de la chaîne de production
2. Être acteur d'un nouveau contrat social, économique, écologique vertueux entre agriculteurs, société civile, élus partageant un même territoire
3. Cultiver l'attachement au territoire en renouvelant l'intérêt porté aux paysages agricoles

Bocage de Gâtine (79)
©Afac-Agroforesteries



Témoignages

Ils s'engagent dans le Label Haie

Le Label Haie est porté et soutenu par une diversité d'acteurs. Ils en parlent :

1. Ils ont été à l'origine du label, pourquoi ?

Pour les agriculteurs gestionnaires de haie, une revalorisation du métier

Être accompagnés
dans l'évolution
des pratiques



« J'ai fait beaucoup de bêtises dans ma jeunesse. J'ai la maladie du mètre carré. J'interviens beaucoup trop près du pied de la haie ou du talus en utilisant l'épareuse sur les branches basses et sur la partie herbacée. J'aime bien que ce soit droit.

Un jour on m'a dit que je perdais mon capital bois que je pouvais, au contraire, valoriser. Alors je suis entré à la SCIC Bocagenèse qui achète mon bois à 55€ la tonne. Maintenant mon seul outil d'entretien, c'est la tronçonneuse !

Cela me permet de faire une coupe au pied de l'arbre (un recépage) pour le régénérer durablement. Trois ans après, il a déjà pris énormément d'ampleur. Avec 1 km de haie de noisetiers, essence prédominante sur mon exploitation, je produis désormais autour de 100 tonnes de bois plaquette.

Le Label Haie est là pour fixer de nouveaux standards de gestion des haies. Il nous guide dans nos changements de pratiques pour laisser les haies prendre de l'ampleur, en largeur et en hauteur, afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle d'écosystème. »

- **Yvon Jezequel**, agriculteur et producteur pour la SCIC Bocagenèse dans le Trégor – Bretagne.

« Je suis un passionné de la haie. Quand je suis arrivé sur l'exploitation en 1981, le remembrement avait été mal pensé et les haies arrachées à outrance. J'ai été obligé de replanter pour stopper l'érosion du sol dans mes parcelles.

Aujourd'hui, j'ai 28 km de haies qui ont produit, sur l'hiver 2017-2018, 130 tonnes de plaquettes vertes. Depuis quelques années, j'ai découvert des insectes que je ne connaissais pas qui sont venus grâce aux haies dans mes vergers. C'est important pour moi de léguer un capital bocager à mes repreneurs. Mais si ce n'est pas rentable, ils ne s'y intéresseront pas.

Alors ce que nous attendons du label, c'est une reconnaissance de la valeur ajoutée des haies et de leur gestion pour qu'elles trouvent leur place dans le modèle économique des exploitations. Elles ne doivent plus être perçues comme une charge ou un manque à gagner mais doivent s'inscrire comme un nouvel atelier de production agricole. »

- **Sylvain Aillard**, agriculteur et producteur pour la SCIC Bois Bocage Énergie dans l'Orne, Normandie.

« Il s'est fait beaucoup de bêtises autour de nous sur le bois déchiqueté, lui donnant une image négative et destructrice du bocage. Alors que s'il est bien géré, c'est tout l'inverse. Pour nous, agriculteurs, le label est une reconnaissance de ces bonnes pratiques agricoles. Et même au-delà, il prouve que nous participons au maintien et à l'augmentation de la biodiversité dans l'espace agricole grâce à l'amélioration de l'état écologique des haies par notre bonne gestion. »

- **Quentin Gougeon**, agriculteur et producteur pour la SCIC Mayenne Bois Énergie dans la Mayenne – Pays de la Loire.

Assurer un complément de revenus



Afficher et valoriser des services rendus à la société



Pour les collectivités acheteuses de bois bocager, un choix d'approvisionnement

Valoriser durablement le potentiel d'un territoire



- Jean-Claude Lamandé, Vice-Président en charge de l'économie agricole, l'aménagement de l'espace rural et de l'environnement, à l'inter-communalité Lannion Trégor Communauté – Bretagne

« Lannion-Trégor Communauté a la volonté de développer ses énergies renouvelables et surtout la biomasse pour développer son indépendance énergétique, soutenir l'agriculture sur son territoire et aider les actions des programmes des bassins versants en faveur de la qualité de l'eau.

Aujourd'hui, nous avons besoin de 5 000 tonnes de bois plaquette pour alimenter nos chaudières et notre régie de chaleur. D'ici cinq ans, nous aurons besoin de 12 à 13 000 tonnes de bois plaquette par an. Quand nous nous sommes posé la question du développement de cette filière d'approvisionnement en bois bocager, un problème est apparu : nous avons un volume, mais comment faire pour assurer la pérennité de cette ressource ? Le label nous apporte une réponse sécurisante. »

« Notre commune est équipée d'une chaudière collective approvisionnée en bois bocager local par la SCIC Mayenne Bois Énergie. Nous en sommes fiers car elle fonctionne bien et elle permet d'effectuer près de 25% d'économie par rapport au fioul.

Notre objectif est d'avoir de l'énergie de proximité, et au meilleur coût.

Nous sommes tous concernés sur le territoire par l'enjeu de l'approvisionnement durable en ressource renouvelable. S'alimenter en bois labellisé apportera une garantie à notre démarche pour l'inscrire dans l'intérêt général. »

- Jean-Marc Allain, Maire de la commune de Gorrion – Pays de la Loire

Développer une énergie renouvelable et économique



Pour les distributeurs de bois bocager, une distinction dans le marché du bois



Se distinguer des
filères moins
regardantes

« En Mayenne, le développement de la filière bois énergie bocage est un choix politique fait par la Région et les départements. Sur les 45 chaufferies implantées en Mayenne, la SCIC Mayenne Bois Énergie en alimente 36. Depuis dix ans, la SCIC a réalisé 1 500 000 € d'achats de bois sur le territoire et les ventes sont passées de 500 tonnes à 5 000 tonnes.

Notre modèle économique, aujourd'hui viable et stable, sert l'intérêt collectif. Mais depuis trois ans nous avons observé une accélération de chantiers de pillage de la ressource bocagère. Nous avons été de plus en plus interpellés par les clients, les collectivités, les futurs clients, le grand public : mais qu'est-ce que le bois énergie ? Contribue-t-il à piller le bocage ?

Il devenait urgent de trouver une parade pour se différencier de ces mauvaises pratiques en rendant lisible notre démarche de qualité. Notre parade, c'est le Label Haie. »

- Emmanuel Lelièvre, Président directeur général de la SCIC Mayenne Bois Énergie – Pays de la Loire.

Sécuriser les débouchés

« La région Bretagne est très faiblement forestière mais très fortement bocagère. Il y a donc un véritable marché pour la plaquette bocagère.

C'est une ressource locale avec des retombées directes sur le territoire en termes de qualité des paysages et des écosystèmes, car ces filières vertueuses restaurent et maintiennent les haies dans les exploitations agricoles. Elles créent une économie circulaire valorisante pour les agriculteurs. Ces derniers ont été à l'origine de ces filières locales et seront les premiers à s'engager dans le Label Haie qui assurera un juste prix d'achat de leur bois. »

- **Lucie Le Breton**, Directrice de la SCIC Bocagène – Bretagne.



2. Ils soutiennent le lancement du label, pourquoi ?

Pour les élus régionaux,



**Un outil
concret pour
l'application
des politiques
publiques
territoriales**

« Le bocage était « has been » il y a trente ans. Aujourd'hui, c'est un sujet majeur notamment au regard de la biodiversité. En région Bretagne, le Label Haie est vraiment attendu pour atteindre les objectifs de la transition énergétique dans les années à venir. Il est un véritable outil pour reconnaître la qualité du travail pour fournir un produit. Et il sécurise les filières qui donnent un usage et un vrai prix au bois bocager. »

- **Olivier Allain**, Vice-Président chargé de l'agriculture et de l'agroalimentaire à la Région Bretagne.



« Notre région est une terre agricole et une terre d'élevage. Le bocage y est très présent avec 160 000 km de haies bocagères. L'agriculture, l'eau, la biodiversité, la transition énergétique, le changement climatique, sont des enjeux forts pour nous. Il faut un modèle économique de la haie viable afin de garantir le respect de ces enjeux. Avec ce Label Haie, nous sommes au croisement de ces politiques. »

- **Laurent Gérault**, Vice-Président Environnement, Transition énergétique et croissance verte à la Région Pays de la Loire.



« Convaincue de l'intérêt du Label Haie pour reconquérir un bocage vivant, riche en biodiversité, la Région Normandie a souhaité s'associer à une démarche inter-régionale pour contribuer à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière, du producteur de la ressource au consommateur de bois énergie, et participer ainsi à une gestion durable des haies sur l'ensemble du territoire national. »

- **Hubert Dejean de la Batie**, Vice-Président en charge de l'environnement au Conseil Région de Normandie.

Pour l'Agence française pour la biodiversité,

Un levier d'action
pour augmenter
la biodiversité
agricole



« L'agroécologie est remontée dans les niveaux de priorité de l'agence au regard de nos missions de sauvegarde et d'amélioration de la biodiversité. La feuille de route du futur Office français pour la biodiversité s'organise donc en particulier autour de la problématique de restauration des mosaïques paysagères et du maintien des infrastructures écologiques. La haie et le bocage en tant qu'infrastructures écologiques dominantes dans l'espace rural français seront directement visés.

C'est en ce sens que depuis 2017 nous assurons le portage de la marque « Végétal local » destinée à maximiser la diversité génétique des plants d'arbres et d'arbustes utilisés principalement dans la plantation de haies. Conscients que l'enjeu se porte également sur le maintien des haies existantes, nous soutenons désormais le Label Haie pour garantir une haute qualité écologique des milieux que représente la haie, au sein des exploitations agricoles. Ce nouveau label constitue pour nous une réponse opérationnelle notamment pour accompagner les acteurs agricoles et les collectivités dans la prise en compte des enjeux de la préservation de la biodiversité. »

- **Philippe Dupont**, Directeur de la Direction de la recherche, de l'expertise et des données (DRED) à l'Agence française pour la biodiversité (AFB)



Un encadrement de la mobilisation de la biomasse bocagère

« La protection du bocage et la mobilisation durable de la biomasse bocagère sont des enjeux majeurs pour l'ADEME. Le bocage est amené à jouer un rôle important dans l'atteinte des objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), prévoyant une augmentation importante de la part des énergies renouvelables et zéro émission nette (ZEN) en 2050.

Le bocage joue de multiples objectifs en termes de réservoir et puits de carbone, de ressource en bois pour développer les énergies renouvelables et de préservation de la biodiversité.

Un encadrement de la mobilisation de cette ressource apparaît aujourd'hui indispensable. Déterminant les techniques de récolte pour garantir la pérennité de la haie et la production de biomasse et guidant l'acheteur, le Label Haie dont nous soutenons le déploiement, est une réponse clé pour contribuer à développer les énergies renouvelables en préservant l'équilibre des usages, la capacité de production et la qualité des milieux. »

- Jérôme Mousset, Chef du service Forêt, Alimentation et Bioéconomie à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,

Un
accompagnement
à l'amélioration
des pratiques
agricoles



« La gestion durable du bocage est un enjeu crucial pour de nombreuses politiques relatives à l'agriculture, au climat ou à la biodiversité. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est très mobilisé sur ce sujet, en particulier via le Plan de développement de l'agroforesterie, lancé en 2015, dans lequel a été inscrite la volonté de mettre en place d'une certification du bois bocager géré durablement, action 4.3.

L'Afac-Agroforesteries en tant que pilote de cette action et ses partenaires, avec l'appui des services de l'État, ont travaillé conjointement à sa création.

Le Ministère soutient l'émergence de cette nouvelle certification agricole, porteuse d'ambitions environnementales. Elle s'intègre complètement dans son projet agroécologique pour l'agriculture française. Elle constitue un véritable levier d'animation pour accompagner le changement de pratiques des agriculteurs, au plus près, sur le terrain. »

- Sébastien Bouvatier, Adjoint au sous-directeur de la Performance Environnementale et de la valorisation des territoires au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Pour le Ministère de la transition écologique et solidaire,



Crédits : M. Bouquet/Terra

« L'une des priorités du Ministère de la transition écologique et solidaire est la préservation et le développement de notre biodiversité. À ce titre, les haies et le bocage sont deux éléments paysagers porteurs de multiples enjeux environnementaux tels que la préservation de la biodiversité, la séquestration du carbone et l'adaptation au changement climatique, mais aussi la limitation du ruissellement, la lutte contre l'érosion et la préservation de nos paysages.

Les haies représentent également un potentiel important de développement d'une énergie renouvelable et une source de revenu complémentaire pour nos agriculteurs. Le «Label Haie» est un outil de traçabilité, permettant de garantir l'origine d'un bois bocager issu d'une gestion durable. C'est aussi un moyen d'action pour préserver ce bien commun d'intérêt public.

Le Ministère soutient pleinement le développement de ce label, qui répond à une forte attente dans de nombreux territoires. »

- **Emmanuelle Wargon**, Secrétaire d'État, Ministère de la transition écologique et solidaire



Lancement du Label Haie

Un label national...

Le label ne fournit non pas seulement une ressource en bois énergie locale et durable, il doit aider à inscrire des attitudes culturelles importantes pour réussir pour la transition de nombreux territoires agricoles : la noblesse du métier d'agriculteur cultivant ses haies, le sentiment d'appartenance forte à un territoire et à une communauté d'acteurs de la haie, la conservation d'une économie ancrée localement et à visage humain. Le label renouvelle notre vision de la haie.

Projet engagé depuis 2016 avec la construction des outils, le Label Haie est désormais prêt à entrer dans une phase d'opérationnalité. Son lancement officiel a eu lieu le 4 octobre 2019.

...pour des applications territoriales

Cette première année de mise en application concrète du label s'opérera dans les trois territoires pilotes des SCIC Bocagenèse (Bretagne), SCIC Bois Bocage Énergie (Normandie) et SCIC Mayenne Bois Énergie (Pays de la Loire). Le déploiement à l'échelle nationale sera impulsé par l'Afac-Agroforesteries avec la mobilisation croissante de nouveaux acteurs et territoires engagés.

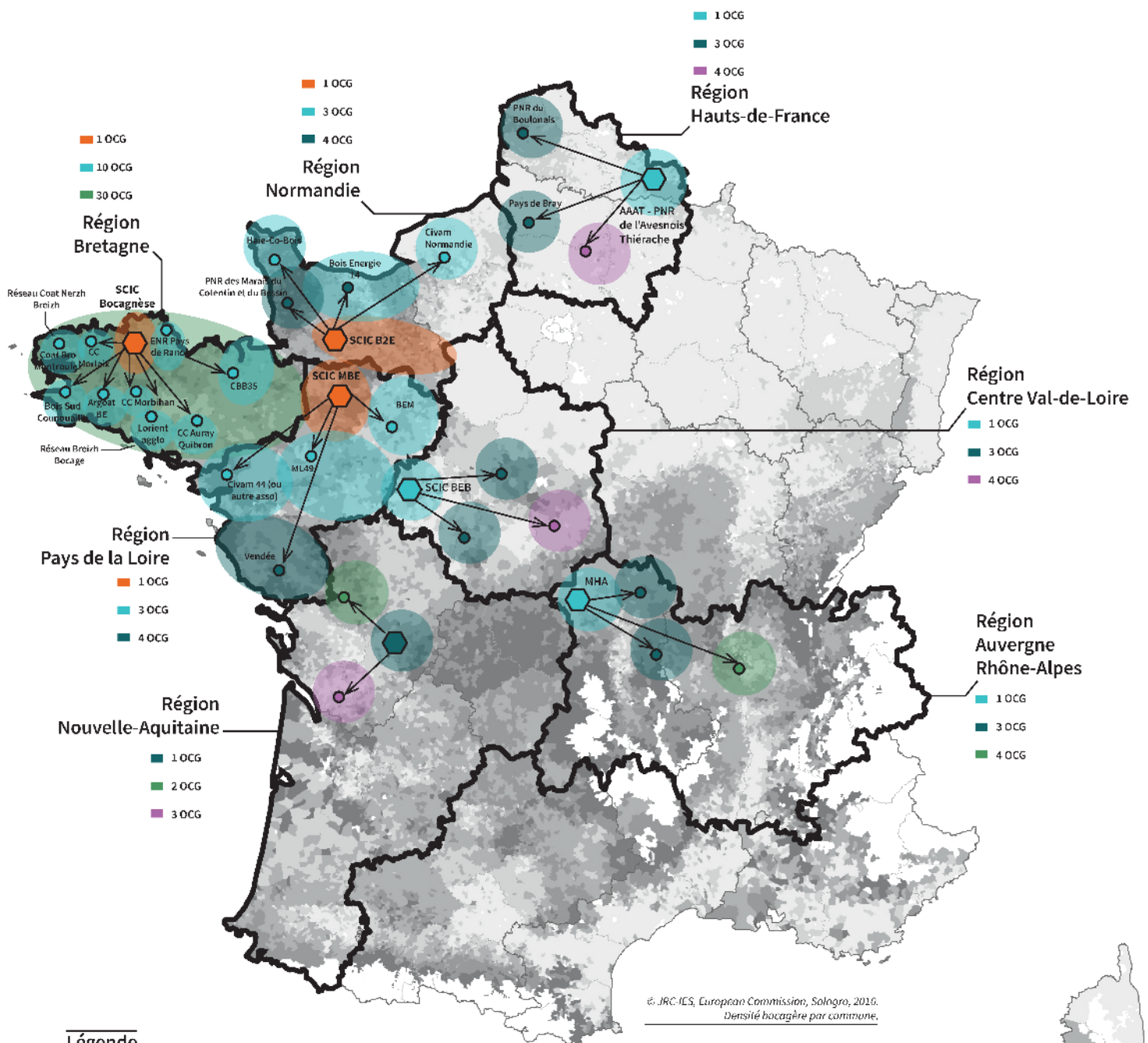
En 2024, l'objectif est d'atteindre 3.500 agriculteurs labellisés, permettant la production annuelle de 175.000 tonnes de bois plaquette labellisées. Les collectivités territoriales engagées pourront afficher la sauvegarde de 35.000 km gérées durablement selon les critères de qualité du label.

Les partenaires financiers

Cette première phase de lancement bénéficie du soutien financier du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), de la Région Pays de la Loire, de la Région Bretagne et de la Région Normandie ainsi que de la Fondation pour le progrès de l'Homme (FPH) à hauteur 195 000€ de subventions publiques.



Carte de déploiement du label Bois Bocager Géré Durablement (2019-2025)



Légende

⬡ Référent régional

○ OCG*

● Aire de production

*OCG (Organisation collective de professionnels) est une personne morale constituée par des professionnels organisés avec un management de groupe, dotée d'un statut d'association ou de groupement.

2019-2020
3 OCG

2020-2021
19 OCG

2021-2022
28 OCG

2022-2023
50 OCG

2023-2024
53 OCG



Label Haie

Ressources durables de nos territoires

Ils déploient le label :



Ils soutiennent le déploiement du label :



Ils ont soutenu la création du label :



CONTACT PRESSE

Fanny Berlingen

fanny.berlingen@afac-agroforesteries.fr

06.81.19.65.61